

allemont

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

Monsieur André VALLINI
Président du Conseil Général de l'Isère
Hôtel du Département
7 rue Fantin Latour – BP 1096
38022 GRENOBLE Cedex 1

Allemont,
le 22 décembre 2009

Nos réf : AG-MB 2009/798

Objet : Répartition du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 05 mai 2009, accompagné par une délibération prise en Conseil Municipal le 16 mars dernier déclinant les motifs de ce constat d'inégalité de traitement, nous vous faisons part de notre désaccord sur la répartition du produit de l'écrêtement de la taxe professionnelle induit notamment sur les territoires d'Oz en Oisans et d'Allemont par le préjudice de proximité.

Lors de sa dernière réunion, la commission interdépartementale a bien voulu étudiée notre demande et, dans son délibéré à pris la décision de requalifier les sommes versées à nos communes.

Alors qu'aucun élément nouveau n'est venu modifier ce dossier depuis la mise en exploitation de cet aménagement en 1988, nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision reflétant plus objectivement la situation locale et reconnaissant ainsi le bien fondé de notre demande sur le préjudice réellement subit.

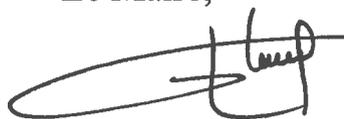


Afin de ne pas remettre en cause les bonnes relations qui existent entre les communes membres du SIEPAVEO, nous avons proposé la mise en œuvre d'une répartition égalitaire entre nos deux territoires. Cette proposition a aussi été retenue, et nous ne pouvons que nous féliciter de la sagesse des membres de la commission.

Pour cette reconnaissance, au nom des habitants d'Allemont et des membres de notre Conseil Municipal, je désire sincèrement vous remercier Monsieur Le Président, ainsi que notre conseiller général, Christian Pichoud, et l'ensemble des membres de la commission interdépartementale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Maire,



Alain GINIES



Copie : Monsieur Christian PICHOU – Conseil Général